

## ARTICLE

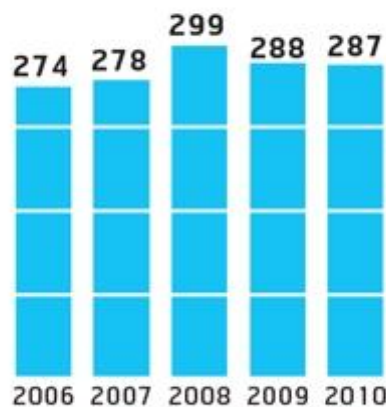
4/04/11 | 07:00 | Leila de Comarmond

# Le gouvernement accélère les dispositifs d'aide à l'alternance

Deux projets de décret vont être soumis au Conseil national de la formation tout au long de la vie le 13 avril : celui sur le « zéro charge » alternance et celui sur les contrats de professionnalisation pour les plus de 45 ans. Ils seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> mars.

### LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

CONCLUS DANS L'ANNÉE, EN MILLIERS



IDÉ / SOURCE : DARES

*N'attendez pas la rentrée pour embaucher des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, nous sommes déjà engagés à vos côtés.* » Clôturant la 4<sup>e</sup> édition du Train pour l'emploi, à Metz, vendredi, la ministre de la Formation, Nadine Morano, a appelé les entreprises à se saisir dès à présent des aides annoncées par le chef de l'Etat le 1<sup>er</sup> mars pour faire passer de 400.000 à 600.000 le nombre de jeunes en alternance d'ici à 2015. Elle a annoncé à cette occasion la publication, avant fin avril, d'au moins deux décrets sur les cinq attendus (« Les Echos » du 23 mars). Des textes qui s'appliqueront rétroactivement au 1<sup>er</sup> mars : celui concernant l'exonération de cotisations patronales pendant six mois des contrats en

alternance conclus par des entreprises de moins de 250 salariés avec des jeunes, ainsi que celui instituant une prime à l'embauche en contrat de professionnalisation d'un chômeur de plus de 45 ans. Ces deux textes seront soumis pour avis au Conseil national de la formation tout au long de la vie, le 13 avril, et publiés dans les jours qui suivront.

En parallèle, la ministre veut multiplier les initiatives pour mobiliser tous les acteurs de l'alternance. Ce mercredi, elle réunit les préfets pour faire un point sur les négociations en cours avec les régions, qui ont compétence sur la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi. Le 27 avril, elle rencontrera les branches (voir ci-dessous).

Il est vrai qu'il y a urgence : 2009 a montré que tout retard pris en début d'année est difficile à rattraper. Un tel trou d'air serait dramatique au regard de l'objectif de 2015, mais aussi de l'échéance électorale de 2012. Au vu des derniers chiffres disponibles, aucune rupture de charge majeure ne serait encore à déplorer : sur janvier et février, 61.681 contrats ont été conclus, contre 60.061 en 2010, avec un petit retard sur l'apprentissage et une petite avance sur la professionnalisation.

## Débat parlementaire en mai

Concernant le volet législatif, le dépôt au Parlement de sa proposition de loi par le député Gérard Cherpion, texte dans lequel seront intégrés le relèvement du seuil de 3 % à 4 % et l'instauration d'un malus progressif, n'est plus qu'une question de jours. Le calcul est simple : même si l'urgence est déclarée, il faut que la discussion parlementaire démarre au début de la deuxième quinzaine de mai pour espérer une adoption en juillet. La réforme étant portée par une proposition de loi, les délais d'élaboration sont un peu raccourcis. Mais il doit s'écouler six semaines incompressibles entre son dépôt et sa discussion en séance. Le texte doit donc être déposé cette semaine pour pouvoir être inscrit à l'ordre du jour dans la seconde moitié de mai.

Cela veut dire que les partenaires sociaux et le gouvernement vont devoir finaliser très vite les principes sur lesquels le contrat de transition professionnelle et le congé de reclassement personnalisé vont être fusionnés, qui doivent aussi figurer dans le texte parlementaire.

Un échange de courrier a eu lieu en fin de semaine dernière pour préparer le terrain. Le ministre du Travail, Xavier Bertrand, a officiellement saisi les partenaires sociaux du sujet, sans évoquer le schéma sur lequel le ministère les a déjà consultés (« Les Echos » du 23 mars). Les syndicats lui ont aussitôt répondu, pas le patronat. Ils ont proposé une réunion entre l'Etat et les partenaires sociaux à laquelle seraient associés Gérard Cherpion et son homologue socialiste Jean-Patrick Gille, ainsi que l'inspecteur de l'Igas Philippe Dole, qui a travaillé sur le sujet. Au programme : « publics cibles, financement, gouvernance et pilotage, gestion opérationnelle ».

**LEÏLA DE COMARMOND, Les Echos**